



COMMUNE DE RÉMUZAT

DEL- 09 -14122023

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20231214-DEL_09_14122023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 08/12/2023
AUBERY Chantal	X				Secrétaire de séance : D VIGNES
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		Delphine VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	9				

OBJET : isolation combles du bâtiment mairie

Monsieur le Maire informe que les combles du bâtiment mairie ne sont pas isolés.

Un devis a été demandé à l'entreprise DS CHAPES 05 La Batie Neuve pour la mise en place d'une isolation thermique de combles perdus par soufflage de laine de verre (ISOLENE 4 fabriquée par Saint-Gobain Isover) pour 450m2

Montant : 7 875€ HT TVA à 5.5%

Total TTC 8308.13€

Prime CEE ENGIE = 2 292.50€

Net à payer : 6 015.63 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise DS CHAPES 05.
- **SOLLICITE le Département** pour une subvention dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments communaux, montant des travaux : 6 015.63€

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Delphine VIGNES



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0